



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2014

Date de convocation : 31 mars 2014

Présents : Mmes et MM : Philippe BERNARD – Antoine BORNOT – Nathalie BOSVIEL – Maurice GALLET – Fabienne JAILLET – Guy LACROIX – Magalie LAPLAIGE – Catherine MAIGNAN – Marie-Hélène MARECHAL – Michel MONNOYEUR.

Absent excusé : Hervé PAGET donne procuration à Maurice GALLET.

Secrétaire de séance : Antoine BORNOT

1/ Délégations du conseil municipal au maire

Afin de favoriser une bonne administration de la commune, le conseil municipal décide de confier à monsieur le maire un certain nombre de délégations (réalisation des emprunts, passation de marchés, de contrats d'assurance, droit de préemption ...)

2/ Représentations dans différents organismes ou syndicats

Le conseil municipal désigne les délégués titulaires et suppléants dans les différents organismes ou syndicats :

- Syndicat des eaux : 2 titulaires : Marie-Hélène MARECHAL et Michel MONNOYEUR.
- SIDEC : 1 délégué pour participer au collège électoral : Antoine BORNOT
- SICOPAL : titulaire : Catherine MAIGNAN, suppléante : Nathalie BOSVIEL
- CNAS : titulaire : Catherine MAIGNAN
- Correspondant Défense : Nathalie BOSVIEL

3/ Désignations dans différentes commissions

- Commission Communale des Impôts Directs :

Le conseil municipal désigne en qualité de commissaires titulaires, outre le maire commissaire de droit :

Philippe BERNARD, Antoine BORNOT, Nathalie BOSVIEL, Claude CHARBONNIER, Fabienne JAILLET, Catherine MAIGNAN, Marie-Hélène MARECHAL, Michel MONNOYEUR, Hervé PAGET, Gabriel SAINTOT. Commissaires titulaires non résidents : Gilbert BRIDE et Christian BOISSON.

Le conseil municipal désigne en qualité de commissaires suppléants :

Patricia DEMARLE, Michel DI MARTINO, Guy LACROIX, Magalie LAPLAIGE, Jean-Paul LISCOT, Christian MERCIER, Jacques POMMIER, Jean ROUSSEAU, André VERNAY, Claude VICHERAT. Commissaires suppléants non résidents : Michel TERRIER et Mathieu COMPAGNON.

4/ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le maire et les adjoints ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, fixe les indemnités du maire et des adjoints pour la durée du mandat, comme telles :

- 13% de l'indice brut 1015 pour le maire, soit 494.19 € brut mensuel.
- 4.6 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints, soit 174.87 € brut mensuel.

5/ Approbation du marché avec le SIDEC pour l'effacement des réseaux

Le maire présente le dossier du SIDEC pour l'effacement des réseaux impasse du château d'eau et route de Lons. Le montant total des travaux s'élève à 127 000 €. La participation de la collectivité est de 55547.64 €. La participation du SIDEC est de 17 725.33 €, la participation Facé est de 39 690 € et la TVA récupérable par le SIDEC est de 14 234.91 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et donne son accord pour signer une convention avec le SIDEC, afin de désigner ce dernier comme maître d'ouvrage unique de cette opération.

6/ Demande d'aide DETR pour les travaux de réfection de la mairie (salle de réunion)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de réfection de la salle de réunion de la mairie et sollicite une subvention au titre de la DETR

- Dépenses TTC : 18 278.27 € HT (16 540.57 € pour la maçonnerie et 1 737.70 € pour la peinture).
- Recettes : 6000 € de réserve parlementaire et 4 585.85 € de la DETR (30% environ), fonds propres de la commune : 7 693.42 €.

7/ Questions et informations diverses

- Commémoration du 8 mai : la cérémonie se déroulera vers 11H30 au monument aux morts.

Fin de la séance à 21H50

Le Secrétaire de séance,

Antoine BORNOT